

COMPTE-RENDU de la REUNION
des COMITES de QUARTIERS

**Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES
SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

**MARDI 12 MARS 2019 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3,

Mmes ANSEMI et SERDEJENIAN, adjointes,

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,

M. PERRAULT et Mme GIBERT, conseillers municipaux,

Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Lieutenant FELGEIROLLES, commandant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,

M. DURIEUX, ambassadeur du tri, Communauté de Communes,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusées :

Mme CHAIX, présidente suppléante du quartier n°2,

Mme BOUCHET, coprésidente du quartier n°2.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 22^{ème} session des Comités de Quartiers.

ENVIRONNEMENT

M. DURIEUX présente les nouveaux documents récemment édités par la Communauté de Communes, à destination des administrés :

Une vérification des systèmes est programmée tous les mois et un rapport de fonctionnement doit être adressé par mail et par chaque commune aux services de l'Etat, une fois l'essai effectué.

Le dernier contrôle a eu lieu le mercredi 6 mars 2019.

REGROUPEMENT des ECOLES PRIMAIRES

Depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à Saint-Tropez, positionnée sur deux sites.

La diminution régulière des effectifs permet de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement, sans aucun impact sur l'extérieur, vont démarrer dans les prochains mois afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est une nouvelle fois rappelé qu'aucun projet n'est à l'étude quant au devenir de l'école Louis Blanc.

BATIMENT « La RENAISSANCE »

M. LESCA informe les participants qu'après les « Voiles », la toiture puis les façades du bâtiment seront réhabilitées. Cela consistera à mettre hors d'eau et hors d'air l'immeuble pour, par la suite, procéder à son réaménagement intérieur.

LOCAL de la CROIX ROUGE

Mme ANSELM rappelle que le local occupé par cette association est dorénavant la propriété de la Caisse d'Epargne. Toutefois, cet organisme bancaire a eu la gentillesse de laisser cet espace à disposition jusqu'à la fin du mois de septembre.

Une fois cette date passée, l'antenne locale de « La Croix Rouge » se mettra en veille, le temps de trouver un local d'une superficie de 100 m².

Mme ANSELM tient à préciser que durant cette « mise en sommeil », elle restera toujours joignable et le service d'aide au plus démunis sera toujours assuré.

RALENTISSEUR PLATEFORME RUE ALLARD

A la demande d'un administré, un ralentisseur plateforme a été créé rue Allard. Cet aménagement permet dorénavant aux Personnes à Mobilité Réduite de relier la ruelle des Charrons ou autres, sans rencontrer de difficulté d'accès en raison de la présence de trottoirs.

Ils concernent :

- le service de collecte,
- les encombrants,
- les consignes de tri,
- les déchèteries.

Il informe également les participants de la remise, gratuite, de composteurs. Il suffit de s'inscrire et de venir les retirer.

REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

La tranche ferme de ce chantier touche à sa fin.

Pour rappel, le chantier concerne :

- le square de Lattre de Tassigny,
- la Traverse du Marbrier,
- le carrefour de la rue du 11 Novembre et de l'avenue du 8 mai 1945.

Il comprend :

- la réhabilitation des réseaux souterrains,
- la réfection des revêtements de sol,
- la signalisation,
- l'éclairage public,
- le mobilier urbain.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 2.600.000 € TTC.

Dès l'automne, la tranche optionnelle sera réalisée. Elle concernera l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, entre l'ilot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Il s'agira du même type de prestations que pour la tranche ferme.

Le coût estimatif est de 727.000 € HT.

M. GIRAUD tient à signaler que le plan de circulation mis en place n'a pas posé de problème particulier.

S.A.I.P. Système d'Alerte et d'Information des Populations

Depuis le printemps 2017, les sirènes de France sont reliées aux Préfectures et servent dorénavant uniquement aux signaux d'alerte jugés prioritaires.

Une convention a été signée entre l'Etat et la Commune afin d'officialiser ce transfert, à l'appui d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2017.

De plus, ce ralentisseur permet de ralentir la circulation, sans retenir l'eau lors des fortes précipitations car il s'agit du point haut de la rue et donc de la « ligne de partage des eaux ».

PLAGE du PILON

Après le signalement d'un administré, cette plage familiale, très fréquentée, fait dorénavant l'objet d'un entretien régulier réalisé par les services municipaux.

Il est rappelé que cet espace appartient à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui a donné l'autorisation à la Ville d'y accéder et de l'entretenir.

M. GIRAUD précise que les dégâts causés sur le muret situé après cette plage, avant l'hôtel « La Pinède », ne relèvent pas des travaux effectués par cet établissement. La Ville fera remonter l'information aux services de l'Etat afin que les dispositions qui s'imposent soient prises pour une remise en état.

REHABILITATION de FACADES COMMUNALES

La salle Jean Despas et la maison Coccoz font l'objet, actuellement, de la réfection de leurs façades pour un coût de 141.000 € TTC.

A cette occasion, la toiture de la maison Coccoz sera également réhabilitée.

Le démontage des échafaudages se fera à compter du 5 avril.

RUES des CHARRONS et GRENOILLERE

Les travaux de renouvellement des réseaux eaux usées, pluvial, effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public, dallage, sont actuellement en cours pour un montant de 1.500.000 € TTC.

CARREFOUR des CARLES

La phase II du réaménagement de ce carrefour débutera dans le courant du deuxième semestre 2019. Le coût des travaux s'élèvera à 230.000 € TTC.

M. HAUTEFEUILLE précise que les travaux consisteront à élargir la voie, côté droit, de part et d'autre de la propriété de M.HENAFF, ainsi qu'en utilisant une petite partie de la propriété ROUSSEL.

COURTS de TENNIS

La rénovation de trois courts est programmée. Ces derniers bénéficieront d'un revêtement en résine. Le début des travaux est prévu pour début avril.

Le coût de ce chantier est estimé à 200.000 € TTC.

PLUVIAL ROUTE des PLAGES

La réhabilitation du cadre pluvial (au droit du chantier de la cave coopérative) est achevée. Le coût du chantier est de 84.000 € TTC.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'il s'agissait de l'enlèvement et du remplacement des ouvrages sous la route par des grosses buses en PVC d'un diamètre de 100.

STADE MARCEL AUBOUR

Les travaux de désamiantage et de démolition se dérouleront avant l'été.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

L'étude concernant la réhabilitation de cet édifice est en cours auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette dernière porte notamment sur les enduits. Une analyse stratigraphique est en cours, ainsi que sur la teneur en sel des anciens enduits et la qualité des pierres d'angle.

CAMPAGNE « ICI COMMENCE LA MER »

Afin de sensibiliser les fumeurs, il a été décidé d'apposer sur le sol, à différents endroits de la Ville, sur les quais et à proximité des avaloirs, des plaques sur lesquelles figurera le slogan « Ici commence la mer ».

Il s'agira d'une campagne de sensibilisation.

De plus, une cinquantaine de cendriers sera installée, essentiellement sur l'ensemble des quais du Port, rues Allard et Clémenceau et aux abords du boulevard Vasserot.

Parallèlement, une sensibilisation sera faite auprès des employés des commerces afin que ces derniers ne jettent plus leurs mégots dans les avaloirs.

Enfin, des filtres seront installés au niveau des deux exutoires afin de retenir le maximum de détrit.

M. DURIEUX tient à rappeler que les mégots réagissent un peu comme des sachets de thé. Dès qu'ils sont mouillés et même s'ils ne finissent pas dans la mer, leurs substances s'y déverseront. Il est donc très important de les stocker dans des cendriers et de les jeter ensuite dans les ordures ménagères.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

BACS de RECYCLAGE ROUTE des PLAGES

La route des Plages manque de bacs de tri.

M. LESCA rappelle que la zone artisanale bénéficie d'un PAV. Les riverains peuvent s'y rendre.

M. DURIEUX regrette que la zone face l'objet d'un manque important de civisme de la part des professionnels qui ne respectent pas le règlement de collecte. Ces derniers doivent sortir et récupérer leurs bacs après le ramassage, en respectant les horaires.

En raison des nombreux dysfonctionnements, le point de dépôts sera prochainement retiré. Seul le bac récupérant le verre sera maintenu.

COLLECTE du VERRE BOULEVARD des ANTIBOUL

M. GIRAUD rappelle à M. DURIEUX que le problème de nuisances sonores, généré par la collecte du verre sur le site du dépôt tropézien de la société PIZZORNO, signalé lors des « comités de quartiers » d'octobre, devait être résolu.

A ce jour, la situation est inchangée et les riverains subissent ces désagréments, même le dimanche.

M. DURIEUX s'engage à se renseigner sur le sujet.

COLLECTE des DECHETS LOTISSEMENT des CARLES

Les modalités de collecte au sein de ce lotissement sont arrêtées depuis longtemps. Seuls les bacs de collecte manquent.

M. DURIEUX se renseignera sur le sujet et reviendra vers le Président du lotissement.

BACS de COLLECTE CASSE

M. DURIEUX rappelle que lorsque les particuliers rencontrent des problèmes avec leurs bacs de tri, il leur suffit de contacter « le pôle déchets » de la Communauté de Communes afin de programmer leur remplacement.

Il est précisé que ces équipements seront livrés au domicile des demandeurs et les anciens, détériorés, seront récupérés.

P.A.V. CARREFOUR ROUTE des CARLES – CHEMIN SAINT-ANTOINE

Toujours le même problème de manque d'entretien du site est signalé, notamment autour des bacs recevant le verre.

En fonction des personnels qui interviennent pour vider ces réceptacles, de nombreux débris restent au sol et sont dangereux aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes.

Les consignes doivent être rappelées aux agents et des contrôles effectués pour vérification.

ROUTE des PLAGES

Les riverains regrettent une nouvelle fois que cette voie de circulation manque d'éclairage.

M. GIRAUD rappelle que cette route appartient au Conseil Départemental et qu'elle ne bénéficie pas de réseaux adéquats sur sa partie basse.

MUR EFFONDRE à PROXIMITE de l'HOTEL « La PINEDE »

Des habitués du site pensent que l'érosion n'est pas responsable de la dégradation de ce mur. De plus, il est dorénavant très difficile d'accéder au cheminement piétonnier permettant de rejoindre la plage de la Bouillabaisse.

M. GIRAUD souhaite qu'un courrier soit adressé aux services de l'Etat afin de les sensibiliser sur le problème.

ANCIEN BATEAU « BAILLI de SUFFREN » SECTEUR du PILON

Ce bateau est très abîmé. Il serait souhaitable de procéder à des travaux afin de le remettre en état et surtout de la conserver au mieux dans le temps.

Il est proposé, dans le cadre de la prochaine livraison du nouveau « Bailli de Suffren », dernière génération, de récupérer l'actuel pour remplacer celui exposé au Pilon.

Monsieur le Maire informe les participants que le bateau actuellement utilisé par les sauveteurs fait déjà l'objet d'une prochaine nouvelle affectation dans une autre commune.

Il rappelle également que tous les ans, le bateau exposé fait l'objet d'un entretien réalisé au printemps.

M. GIRAUD précise qu'à l'époque de sa désaffectation, ce bateau devait être exposé à la Citadelle mais ses dimensions ne permettaient pas son passage par le porche, ni son transfert par les airs. Il a donc été installé au Pilon au début des années 90.

Son état est un véritable problème qui nécessite d'importants travaux.

PORT du PILON

A l'occasion de la remise en valeur de la plage du Pilon, il est proposé de créer un cheminement à partir de ce petit port.

AVENUE GENERAL LECLERC

La voirie comprise entre l'hôtel « Le Mouillage » et l'entrée du chemin des Tamaris est particulièrement endommagée. Sa réfection est souhaitée.

M. HAUTEFEUILLE annonce que le revêtement final sera assuré par les services du Département, avant la saison, une fois que la société VEOLIA sera intervenue sur le site.

NIDS de FRELONS

Des nids de frelons sont constatés dans le secteur du chemin des Tamaris, dans une propriété privée. Les voisins sont inquiets et souhaitent connaître la marche à suivre.

Monsieur le Maire invite les administrés à signaler ces nids au service municipal de l'Environnement qui fera remonter l'intervention auprès de la Communauté de Communes afin qu'une société spécialisée intervienne.

Il précise que certaines communes prennent en charge le coût de l'opération, SAINT-TROPEZ non. Ces frais seront donc à la charge du propriétaire.

PISTE CYCLABLE

Des précisions sont demandées concernant l'utilisation du trottoir, à partir du carrefour de la Bouillabaisse, par les cyclistes.

M. GIRAUD rappelle que la signalisation en place au niveau de ce carrefour informe les usagers qu'il convient de mettre pied à terre. Le trottoir est destiné aux piétons. La Police Municipale doit intervenir pour sensibiliser, voire verbaliser, les contrevenants.

CYCLISTES

La circulation de plus en plus fréquente de ses usagers sur les trottoirs ou à contre sens constitue un véritable danger pour les piétons.

Il est demandé l'intervention systématique de la Police Municipale.

TROTTOIR AVENUE du GENERAL LECLERC ex YAMAHA

Stationnement anarchique

Le stationnement devant l'ancien commerce YAMAHA gêne considérablement le passage des piétons sur ce trottoir.

Monsieur le Maire annonce que le problème a été identifié et que des bornes seront prochainement installées pour empêcher ce stationnement.

Quant au dallage, il génère des chutes fréquentes et nécessiterait une réfection.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants que seules des interventions ponctuelles sont réalisées. Il n'est pas prévu de budget pour reprendre l'ensemble du revêtement.

STATIONNEMENT ANARCHIQUE

Lors de certaines manifestations, les véhicules se garent sur les trottoirs, au détriment de la circulation des piétons qui doivent emprunter la voie de circulation ou peinent à rentrer chez eux.

M. GIRAUD reconnaît que durant quelques jours de l'année, SAINT-TROPEZ ne peut absorber le flux de véhicules et des débordements sont constatés. Toutefois, à des endroits stratégiques et particulièrement dangereux, des barrières ont été installées pour protéger les piétons. Il s'agit d'un vrai problème.

Monsieur le Maire confirme que des aménagements sont intervenus, par exemple route des Salins afin que le trottoir reste libre d'accès.

STATIONNEMENT BOULEVARD des ANTIBOUL

Le stationnement à la droite de cette rue pose régulièrement des problèmes car les véhicules empiètent sur la voie de circulation. Le traçage au sol des places n'est souvent pas respecté. Il serait souhaitable que la Police intervienne, notamment au niveau de l'angle du chemin des Conquettes.

M. GUIBOURG informe l'assistance que 90 % du terrain faisant l'objet du stationnement est privé.

CARREFOUR AVENUE PAUL ROUSSEL / CHEMIN des CONQUETTES

Des véhicules d'une société du secteur stationnent quotidiennement au niveau du passage piéton du secteur, ainsi que sur le trottoir, obligeant les piétons à emprunter la voie de circulation, notamment dans le virage. La situation est particulièrement dangereuse.

M. PERRAULT rappelle que ces voitures font l'objet de verbalisations autant que nécessaire, d'autant plus que les contrevenants endommagent également le mobilier urbain.

CHEMIN SAINT-ANTOINE

Vitesse excessive

Malgré la signalisation en place et l'installation de « coussins berlinois », la vitesse excessive des véhicules est déplorée.

M. GIRAUD confirme que la signalisation routière nécessaire est en place. Il n'y a pas d'autre solution à proposer.

Écoulement d'eau

Au droit du n°63, de l'eau s'écoule d'un regard.

M. HAUTEFEUILLE est informé du fait. Il s'agit d'un regard d'ORANGE. France Telecom a été relancé de nombreuses fois afin qu'une intervention soit programmée.

EXTRACTION des RESTAURANTS

Des précisions sont demandées concernant les extracteurs installés par les restaurants.

Il s'agit d'un problème de copropriété qui doit être traité par les syndicats.

FEU TRICOLERE CARREFOUR du CENTRE de SECOURS

A l'occasion de la réfection de la place Blanqui et de ses abords, il a été mis en place un feu tricolore réglant la circulation des véhicules souhaitant se rendre vers le Monoprix. Or, cet équipement nécessite un réglage. Auparavant, le site bénéficiait d'un feu « clignotant » qui donnait satisfaction.

M. HAUTEFEUILLE constate que ce feu est souvent endommagé.

Monsieur le Maire reconnaît que le réglage du feu rouge est trop long. Une étude peut être faite sur son éventuel remplacement par un feu clignotant.

RUE QUARANTA

Des informations sont demandées concernant la réouverture de cette rue à la circulation dans son ensemble.

M. HAUTEFEUILLE annonce que la réouverture est prévue pour début mai, voire peut être avant, en fonction de la fin des travaux de la rue Grenouillère.

AVALOIRS CHEMIN des AMOUREUX

Il est signalé la présence de feuilles sous les grilles installées le long de cette voie. Il serait souhaitable de les retirer avant les pluies pour assurer une bonne évacuation de l'eau.

* * *

La séance est levée à 19 heures 50.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD